



DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Relative à l'attribution du marché d'aménagement des locaux de la police municipale

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le

ID : 031-213105471-20230728-DEC2023_24-AU

Berger
Levrault

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vu le Code de la Commande Publique, et en particulier ses articles R2185-1 et R2185-2,

Considérant le lancement d'un Marché À Procédure Adaptée (MAPA) pour des travaux d'aménagement des locaux de la police municipale en date du 15 février 2023,

Lot(s)	Désignation
Lot n°1	Démolition / Gros Œuvre
Lot n°2	Menuiseries Extérieures
Lot n°3	Plâtrerie / Doublage / Faux plafond / Isolation
Lot n°4	Menuiseries Intérieures / Aménagements
Lot n°5	Carrelage / Faïence
Lot n°6	Electricité
Lot n°7	Chauffage / Plomberie / Ventilation
Lot n°8	Peinture / Nettoyage

Vu le 1^{er} rapport d'analyse des offres après négociation établi par le maître d'œuvre le 28 avril 2023 et validé par le maître d'ouvrage,

Considérant que par décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal n°2023-16, les lots 1 et 4 ont été déclarés sans suite.

Considérant le lancement d'une nouvelle consultation pour les lots déclarés sans suite sous la forme d'un Marché À Procédure Adaptée (MAPA) en date du 8 juin 2023,

Vu le 2nd rapport d'analyse des offres après nouvelle consultation établi par le maître d'œuvre le 28 juillet 2023 et validé par le maître d'ouvrage,

Considérant qu'après analyse des offres sur la base des critères de la valeur technique (60%) et du prix (40%), le marché a été attribué comme suit pour chaque lot :

Lot(s)	Désignation	Entreprise retenue	Montant estimatif en euros HT
1	Démolition / Gros Œuvre	EPILOGUE RENOVATION 157 Route de Verdun 31330 GRENADE SUR GARONNE	29 461,86 €
2	Menuiseries Extérieures	M.R.M 5 Rue des Cyprès 31 800 SAINT-GAUDENS	18 364,78 €
3	Plâtrerie / Doublage / Faux plafond / Isolation	R.B. PLATRERIE 4, Rue Gaspard-Gustave Coriolis 31 830 PLAISANCE DU TOUCH	18 649,25 €

4	Menuiseries Intérieures / Aménagements	EPILOGUE RENOVATION 157 Route de Verdun 31330 GRENADE SUR GARONNE	
5	Carrelage / Faïence	SP CARRELAGE 12, Avenue de Cocagne 31 560 NAILLOUX	9 674,10 €
6	Electricité	DELTA ELEC 7 Rue Nicolas Appert ZI de Buconis 32 600 L'ISLE-JOURDAIN	37 706,67 €
7	Chauffage / Plomberie / Ventilation	CDS DU TOUCH 8 Chemin de Garrabot 31 770 COLOMIERS	24 855,00 €
8	Peinture / Nettoyage	SUP PEINTURE 18 Avenue Clément Ader 31 770 COLOMIERS	14 016,56 €

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver l'attribution du marché telle que présentée ci-dessus, et de signer les contrats après respect des procédures règlementaires préalables.

Article 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses,
le 28 Juillet 2023

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

